

BARREAU DE TOULOUSE

Eloge

du

Bâtonnier Laumond-Peyronnet

(1853-1921)

Discours prononcé le 4 Décembre 1938
à la Séance Solennelle de Rentrée
de la Conférence des Avocats Stagiaires

PAR

M^e Paul CHARRIER

Docteur en Droit
Avocat à la Cour d'Appel
Lauréat de la Conférence
Médaille d'Or
(Prix Laumond-Peyronnet)



MONTAUBAN
IMPRIMERIE GEORGES FORESTIE

1938



MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),

MONSIEUR LE BATONNIER (2),

MES CHERS CONFRÈRES,

« La fonction de l'avocat est pénible et suppose pour celui qui l'exerce un riche fonds et de grandes ressources. Il prononce de graves plaidoyers, il doit être prêt sur la réplique, il parle en un même jour dans divers tribunaux de différentes affaires. Sa maison n'est pas pour lui un lieu de repos et de retraite ni un asile contre les plaideurs; elle est ouverte à tous ceux qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes. Il se délasse de longs discours par de plus longs écrits. Il est dans son genre ce qu'étaient dans le leur les premiers hommes apostoliques. »

Si La Bruyère avait vécu au début de ce siècle, aurait-il trouvé termes plus subtils et plus justes pour analyser le caractère du Bâtonnier Laumond-Peyronnet. Il est des hommes qui, par leurs traditions de famille, par leur éducation première, leur sens critique, leur souci d'équité, sont destinés à la carrière d'avocat, comme d'autres sont poussés par leur foi vers le sacerdoce.

Monsieur Joseph Laumond-Peyronnet naquit à Toulouse le 15 juin 1835. Il s'affirme, dès son entrée au Lycée, brillant élève. Amoureux de l'étude, il conquiert en 1871 les diplômes de bachelier ès lettres et bachelier ès sciences. La fin de ses Humanités sera marquée par l'attribution de nombreux prix, entre autres, le prix d'éloquence.

(1) M. GUÉRIN.

(2) M. BASAX.

A ce stade de la vie où les jeunes gens hésitent souvent à choisir une carrière, la voie de Joseph Laumond-Peyronnet est tracée. Son grand-père faisait partie de notre ordre ; son père, qu'il a bien peu connu, mais dont il a toujours pieusement conservé le souvenir, était notaire.

Le vaste domaine des études juridiques s'ouvre à lui. Pendant cinq ans, il va en parcourir étape par étape les innombrables voies.

La Faculté, en 1877, lui confère le titre de Docteur.

Cependant, dès 1874, il avait sollicité son admission au Stage des Avocats. Son travail assidu, les qualités d'orateur qui s'étaient déjà manifestées sur les bancs du lycée, lui créent une place prépondérante parmi ses jeunes confrères. Le Conseil de l'Ordre lui décerne le prix Alexandre Fourtanié, et le charge de prononcer la dissertation à la rentrée solennelle de décembre 1877.

« *La disposition de nos lois sur la séduction* » fut le sujet choisi par le jeune lauréat. Ce discours motiva, dit un journal de l'époque, « une avalanche de félicitations de la part de toutes les demoiselles à marier de Toulouse et de la banlieue ».

Pénétré des principes et des règles de la profession, instruit par ses anciens des devoirs et des droits de l'avocat, Monsieur Laumond-Peyronnet demanda son inscription au tableau. Avocat à la Cour d'Appel de Toulouse, tel est le titre qui lui fut le plus cher.

Jusqu'à sa mort, il va exercer avec une probité remarquable. Ne se plaisait-il pas à redire souvent avec La Bruyère : « La principale partie de l'orateur, c'est la probité ; sans elle, il dégénère en déclamateur, il déguise ou il exagère les faits, il épouse la passion et les haines de ceux pour qui il parle. »

Un labeur acharné, des connaissances acquises lui permettent d'exceller dans les affaires délicates ; que le dossier soit important ou non, il apporte à sa préparation le même soin scrupuleux et la même ardeur. Il sait distinguer le point important d'une cause, et qui mieux est, trouve l'exacte application à l'espèce qui l'occupe des textes législatifs et de la jurisprudence.

Par habitude peut-être, mais surtout par souci d'ordre et de clarté, il écrit toujours ses conclusions à l'encre violette sur un papier teinté. Elles sont d'ailleurs parfaites ; le résumé

du fait et du droit, les points successifs de la plaidoirie qu'il prononce, y sont notés et même souvent brièvement développés.

Nul ne savait mieux que lui que l'éloquence est rarement où on la cherche et se trouve quelquefois où on ne la cherche pas.

Maître d'une parole châtiée, élégante mais simple, il suivait des yeux, au cours de sa plaidoirie, la physionomie de ses juges. Voyait-il une certaine résistance, il devenait aussitôt plus persuasif, il accumulait les arguments nouveaux. Le dossier qu'il connaissait dans ses moindres détails lui fournissait toujours des ressources nouvelles. La malice de son regard témoignait de sa satisfaction lorsque les approbations venaient enfin vers lui, et pendant que sa main droite semblait donner de la mesure et du poids à ses phrases, sa main gauche froissait et relevait dans le dos les plis de sa toge. Ce geste n'avait d'ailleurs pas échappé à l'observation des artistes toulousains.

Dans son cabinet, assis sur un petit fauteuil de bureau, il accueillait son client aimablement, écoutait ses explications, puis le questionnait. Il voulait tout savoir afin d'être bien documenté; s'il était convaincu, le client partait rassuré, son procès était en bonnes mains.

Il possédait au plus haut degré ce sens critique qui permet de discerner l'erreur et de dire le droit. Aussi, lorsque l'on entrait dans une salle d'audience du Tribunal civil espérant entendre Maître Laumond-Peyronnet et le voir à sa place à la barre, ne devait-on pas être surpris outre mesure de le trouver assis sur le fauteuil du juge, car il aime la justice aussi passionnément que sa profession. Les magistrats du Tribunal et de la Cour apprécient ses plaidoiries, sa bienveillance et son concours. Un des leurs est-il souffrant : il faut le remplacer. C'est vers Maître Laumond-Peyronnet que l'on court; celui-ci, sans quitter sa robe d'avocat, va occuper le siège, et les justiciables sont heureux d'être jugés par cet homme intègre.

Ses relations avec les confrères étaient empreintes de la plus grande cordialité. D'humeur toujours égale, il se plaisait à rendre service. Il était bienveillant avec tous. Les stagiaires qui abordaient la barre, souvent avec appréhension, étaient mis tout de suite en confiance lorsqu'il était leur

adversaire. Il faisait en sorte que ses grandes connaissances, son habitude, son talent ne nuisent pas trop à la jeune éloquence de son confrère. Non content de lui communiquer ses pièces, il lui expliquait son procès, lui suggérait les arguments utiles, rédigeait parfois même les conclusions adverses.

Un tel caractère imposait l'estime; sa loyauté commandait le respect; sa bonté inspirait l'affection. Pendant plusieurs années, Maître Laumond-Peyronnet a occupé l'une des premières places dans notre barreau toulousain. Il n'a jamais courtoisé ni le pouvoir ni la popularité. Il avait le rare mérite d'allier aux traditions, à la courtoisie, à l'esprit de nos anciens parlementaires, à une confiance tranquille dans la force du droit, l'esprit nouveau de notre siècle dont il partageait les espérances.

Il aimait les lettres et les arts, et cet enthousiasme pour le beau dont Lamartine a dit qu'il est un des instincts les plus rapprochés de la vertu que Dieu ait donné à l'homme, l'avait conduit tout naturellement à frapper à la porte de nos académies toulousaines.

Une magistrale étude sur le Parlement Maupeou à Toulouse obtint un oeillet au concours des Jeux Floraux de 1881. Son discours faisait preuve d'une grande érudition, et constituait un magnifique éloge des fiers parlementaires dont l'indomptable fermeté avait obligé le Chancelier Maupeou à faire le plus injuste et le plus impopulaire des coups d'Etat.

Ses qualités et son talent ouvrirent en 1896 les portes de l'Académie de législation à ce travailleur infatigable qui, par une étude de tous les instants, agrandissait sans cesse le champ de ses connaissances. Il en fut un des membres assidus, prenant une large part à ses travaux. Quelques années plus tard, il était appelé aux honneurs de la présidence. Jusqu'à sa mort, il devait apporter à cette assemblée sa précieuse collaboration.

Son activité qui s'étendait au-delà du monde juridique lui avait créé de nombreuses amitiés. Sa bienveillance, son talent, ses qualités de cœur, son habileté juridique, les rapports excellents qu'il entretenait avec ses confrères, sa grande conscience d'avocat, lui valurent en 1899 les honneurs du bâtonnat.

A la tête du barreau toulousain, il fut, pendant deux ans, « le bâtonnier des stagiaires ». Il se consacra entièrement à l'éducation professionnelle des jeunes gens qui lui étaient confiés. Il facilitait leur début à la barre, les encourageait, les conseillait.

Certains membres de notre ordre se rappellent certainement les deux discours qu'il prononça lors des rentrées solennelles de la Conférence du Stage. Quels conseils paternels M. le Bâtonnier Laumond-Peyronnet donnait à ses disciples et futurs disciples : « Vous êtes notre espérance, leur disait-il, le temps vous appartient. Je voudrais vous voir, à chaque heure du jour, harcelés du désir de bien faire, et de dépasser ceux qui vous montrent la route. C'est de vous que dépendent les destinées de l'Ordre. L'obligation qui s'impose à vous, mes jeunes confrères, c'est une âpre, constante et courageuse application au travail... Imprégnez-vous bien de cette idée que vous ne gagnerez la confiance des justiciables, l'estime des magistrats, et celle de vos confrères qu'en marquant par l'étendue du savoir que vous ne pourrez acquérir qu'à force de travail, que vous êtes prêts à défendre avec intelligence et utilité les intérêts si variés des uns, à éclairer et convaincre les autres et à lutter sans infériorité contre les derniers ». Mais aussi quelle fière leçon était la sienne lorsqu'il développait devant eux les idées qui lui étaient chères, lorsqu'il leur montrait, avec un légitime orgueil, la belle et noble profession qu'ils avaient manifesté le désir d'embrasser.

« S'il n'est pas de profession qui procure de plus délicates et de plus nobles satisfactions que la nôtre, il n'en est pas non plus qui soit plus jalouse, plus exigeante et qui demande un plus entier attachement à la loi divine du travail. »

Il recommandait à ses stagiaires, non seulement une application constante dans l'étude du droit et de la jurisprudence, mais encore la lecture de ces impérissables auteurs et orateurs de l'Antiquité et du Grand Siècle aux leçons desquels son esprit s'était formé.

La modération, le désintéressement, la confraternité, autant de qualités que possédait au plus haut point M. le Bâtonnier Laumond-Peyronnet, autant de vertus professionnelles dont il recommandait à ses jeunes confrères le culte et la pratique inviolable.

Il attirait surtout leur attention sur une de ces vertus qui s'impose à tous dans l'intérêt de la justice bien plus qu'en considération de l'intérêt personnel, sans laquelle ni le barreau ni la magistrature ne peuvent subsister et encore moins remplir la mission sociale qui leur est dévolue : j'ai nommé l'indépendance de l'avocat.

« Oh ! gardez-vous de l'entendre, recommandait le bâtonnier, dans le sens que lui donnent communément les gens du monde qui s'imaginent volontiers qu'elle consiste pour nous à n'avoir ni maître ni supérieur, à ne connaître ni frein ni discipline, à travailler, plaider, nous absenter ou nous distraire à nos heures ; en un mot, à ordonner notre vie au gré de nos caprices ou de nos fantaisies. L'indépendance de l'avocat, si j'ose m'exprimer ainsi, la liberté absolue pour lui de se déterminer, de parler et d'agir en n'écoutant que la seule voix de sa conscience, ce guide sûr, infaillible, que Dieu a placé en chacun de nous. »

Ainsi entendue, l'indépendance était son bien le plus précieux ; il la revendiquait et la maintenait à l'abri de toute atteinte. Cette indépendance, avec laquelle l'avocat doit accorder ou refuser son concours, il la comprenait et la pratiquait comme l'ont comprise et pratiquée nos plus respectables anciens, comme Chaix d'Est Ange qui la définissait si parfaitement dans un discours prononcé en 1843 : « Prenez-y garde, mes chers confrères, et ne l'oubliez jamais, disait ce grand bâtonnier, le ministère que nous exerçons n'est pas entièrement pour nous facultatif et volontaire. Ce cabinet où nous sommes n'est pas seulement un refuge pour de tranquilles études ; il est comme un lieu d'asile, ouvert incessamment à tous les intérêts honorables, à tous les droits légitimes. Quand on vient réclamer son assistance, l'avocat n'est pas libre d'examiner lâchement s'il y a quelque inconvénient ou quelque péril personnels attachés à la juste défense qu'on lui propose... Défenseur toujours prêt, athlète toujours armé, il doit se lever toutes les fois qu'on l'appelle à combattre pour la justice sans calculer jamais si, à la suite de cette lutte, vont s'élever contre lui ou des inimitiés puissantes ou d'ignobles attaques... »

Imbu de tels principes, auxquels il alliait une profonde connaissance du droit et des affaires, M. le Bâtonnier Laumond-Peyronnet devait consacrer son talent à plaider de

nombreuses affaires civiles. Il fut cependant le défenseur de quelques causes criminelles célèbres dans les annales toulousaines. La presse, dans les comptes rendus qu'elle faisait des débats, se plaisait à rendre hommage au talent supérieur, au tact, à la distinction remarquables avec lesquels l'avocat de la défense s'était acquitté de sa tâche. Il fut le défenseur de la Bardyne qui assassina M^{me} Lichardos, et ce fut grâce à sa brillante plaidoirie que la criminelle du faubourg des Minimes ne fut pas condamnée à mort.

La dernière fois que M^e Laumond-Peyronnet prit la parole devant le jury, ce fut le 25 octobre 1916, dans l'affaire du trop fameux Rondé, bandit des plus dangereux, qui se vit infliger 20 années de travaux forcés par la Cour d'Assises que présidait M. le Conseiller Piganiol. A l'une des sessions précédentes, il avait disputé avec un plein succès au ministère public, la tête de l'assassin Galy.

Les juges militaires avaient, eux aussi, apprécié à maintes reprises sa parole prenante et ses arguments serrés. Le 5 mars 1918, l'affaire Espanillo, inculpé d'intelligence avec l'ennemi, le trouvait à la barre. Cependant, le crime trop odieux ne pouvait échapper au châtement suprême en dépit des généreux efforts et du grand talent du défenseur, et la justice suivit son cours.

Ce juriste rompu aux affaires, cet homme bon et d'une urbanité parfaite désira ardemment sous son bâtonnat, et réalisa une union de la magistrature et du barreau toujours plus intime, plus franche et plus cordiale. Cette alliance qui a sa source, disait-il, dans notre fraternité d'origine, notre communauté d'études, notre coopération à la même œuvre, notre même conception du devoir, il la célébra dans un éloquent discours prononcé en 1900 lors du centenaire du Tribunal civil.

Cette grande fête de la famille judiciaire fut l'occasion, pour le Bâtonnier Laumond-Peyronnet, d'assurer les magistrats, au nom du barreau tout entier, de ses sentiments de respectueuse estime et d'affectueux attachement.

Le Président Larrieu, treizième président de cette lignée de magistrats qui eurent l'honneur de devenir les chefs de ce tribunal, répondit au Bâtonnier par ces belles et fortes paroles : « Les avocats ! Ah ! messieurs, que je serais heureux de parler dignement de ces vaillants qui furent sous nos Parle-

ments les soutiens de nos magistrats persécutés, qui sont restés les auxiliaires les plus utiles et les plus éclairés de notre justice et dont la fière indépendance n'a jamais été exclusive de la plus aimable courtoisie. Je le dis avec une émotion profonde, en étudiant l'histoire de ce grand barreau, si fidèlement attaché aux principes d'où dérivent sa considération et sa gloire : on est amené à se consoler par le présent de notre glorieux passé ».

Cet éloge qui s'adressait au Barreau de Toulouse ne s'adressait-il pas aussi à celui qui présidait alors à ses destinées et qui représentait le lien qui rattachait le présent à ce glorieux passé dont parlait le Président Larrieu ?

M^o Laumond-Peyronnet, par sa belle activité, son amour de la jeunesse et du dynamisme, offrait un contraste curieux avec son allure et sa mise.

Tout en lui était d'un avocat et d'un avocat qui semblait avoir gardé avec un esprit toujours en éveil l'apparence et la figure d'un magistrat de l'Empire. *Le Franc-Parleur toulousain*, journal satirique de l'époque, traçait en 1900 ce curieux et pittoresque portrait de celui que le barreau avait appelé à sa tête.

« Avez-vous remarqué, vers cinq heures et demie du soir, passant sur le trottoir de la rue Alsace-Lorraine, un homme correct dans sa tenue, les vêtements noirs d'une coupe irréprochable, la figure pleine légèrement colorée et souriante, les favoris larges, taillés en raquettes, la tête droite, un bino-cle sur le nez, et un portefeuille sous le bras ou plutôt dans la main gauche ? C'est lui. C'est Maître Laumond-Peyronnet ; souvent dans la rue, il grille un pur Havane, il est vrai que ce produit de Cuba n'arrive à ses lèvres que muni d'un fume-cigare en ambre à cercle d'or comme son pince-nez. Il ressemble à un capitaine de vaisseau en congé, ou à un président de Chambre à la Cour de Cassation qui va rendre visite à Monsieur le Directeur du Personnel ; rien n'y manque, ni la cravate blanche, ni le chapeau haut-de-forme à bords très relevés, ni l'allure grave. L'ensemble est presque imposant, et cependant cette belle figure qui rappelle celle de Charles Monselet attire parce qu'elle reflète la bonté, la probité, la cordialité, la franchise. »

Tel il était, tel l'ont connu et jugé les Toulousains de son époque.

Quelques années après son bâtonnat, il fut nommé Président du bureau d'Assistance judiciaire près la Cour d'Appel. A ce titre, il se pencha sur bien des misères, essayant toujours de les comprendre, arrivant parfois à les atténuer. Il excella dans cette fonction. C'est toujours avec droiture, avec un sens profond de l'équité qu'il examinait les dossiers qui lui étaient soumis. Les assistés judiciaires se présentaient devant lui sans appréhension. Ils savaient qu'ils pouvaient compter sur sa bienveillance, son bon sens et son souci constant de justice, car il est vrai, ainsi que l'a dit un écrivain célèbre, que la physionomie n'est pas une règle qui nous soit donnée pour juger les hommes.

Au début de la Grande Guerre, souffrant déjà du mal qui devait l'emporter, il continua à exercer avec la même activité, mettant plus que jamais, en ces heures de cruelle angoisse, ses grandes capacités au service du droit. Il vécut à ce moment les heures les plus pénibles de sa vie, voyant partir un à un où la Patrie les appelait les confrères plus jeunes, les magistrats, tous les membres de cette grande famille dont certains avaient été ses élèves, dont tous étaient ses amis.

Il accepta sans jamais les avoir sollicitées les fonctions de juge de paix suppléant du Canton Nord. En l'absence du titulaire, il rendit maintes fois la justice sur ce siège. Il s'y révéla un magistrat de paix de tout premier plan. Il sut employer sa force de persuasion à concilier beaucoup d'affaires, et montra, dans ses jugements, une science incontestable de juriste.

La mort survint au moment où le Gouvernement allait le titulariser à ce poste où il avait déployé pendant plus de quatre ans de remarquables qualités.

Que pourrait-on dire de sa vie privée ? Elle fut le reflet fidèle de sa vie professionnelle. Il devait à son éducation et à sa culture de solides principes et d'inébranlables convictions. Il savait les affirmer en toutes occasions. Certains Toulousains n'ont peut-être pas oublié la nuit que Maître Laumond-Peyronnet passa chez les Capucins des Allées Lafayette lorsqu'on redoutait qu'un mouvement populaire se portât chez eux et ne fit quelque tapage.

La promenade, la chasse, la vie au grand air procuraient à ce grand travailleur un délassément bienfaisant. Pendant

la guerre, alors que son état de santé réclamait des soins continuels, un repos absolu, le Bâtonnier Laumond-Peyronnet ne voulut pas accepter une retraite nécessaire. En 1921, il fut arraché à l'affection de sa famille, de ses amis, des magistrats et de ses confrères. Le travail ininterrompu des dernières années avait précipité la mort de cet homme dont la noble allure et le masque volontairement suranné symbolisait si bien le parfait équilibre des qualités professionnelles qui l'ont fait exceller dans la plaidoirie comme dans le jugement.

Son dernier désir fut compris et réalisé par sa compagne. Elle fit au barreau un don généreux qui permit la fondation d'un prix attribué à un jeune avocat en récompense du travail et de l'assiduité dont il aurait fait preuve pendant ses années de stage.

Ainsi, de sa retraite éternelle, Maître Laumond-Peyronnet pouvait-il encourager encore ces stagiaires, auxquels il avait consacré de son vivant le meilleur de lui-même.

Son nom ne peut inspirer que la reconnaissance et le respect. Ce fut le nom d'un grand avocat, d'un éminent juriste, d'un homme sans ambition personnelle qui savait écouter avec une rare et belle indépendance la voix de sa conscience ; qui a aimé passionnément sa profession et dont la seule fierté consistait à la faire aimer.

Sa vie peut se synthétiser par les paroles si simples, si touchantes que le Bâtonnier adressait à ses stagiaires : « Je connais, pour les avoir savourées, les joies si pures, les satisfactions si émouvantes que procure l'éclosion d'un jeune talent ; je n'ai d'autre ambition que d'aider chacun de vous à devenir un avocat, un véritable avocat. »

